

PROCÈS-VERBAL DU CA

Procès-verbal de la séance du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières tenue le **mardi 21 octobre 2025 à 19 h 30** à la salle Richelieu ABC du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, situé au 210, rue Notre-Dame, Saint-Jean-sur-Richelieu.

PRÉSENCES :	Marc-André Gauthier, président du CA Marie Josée Gagnon, vice-présidente du CA Véronique Beaulac Danielle Beaumont Mohammed Bouhrir Yanick Cloutier Jennifer Floymon Mathieu Jeanneau Guy Lajoie Alexandre Marion Valérie Matte Pascal Vaillancourt – administrateurs·trices
PERMANENCE :	Marie-Claude Huberdeau – directrice générale Mario Champagne – directeur général adjoint et secrétaire général Sophie Latreille – directrice générale adjointe Sylvie Ménard – directrice générale adjointe
INVITÉS :	Alain Camaraire – directeur du Service de l'organisation scolaire et du transport scolaire Alexandra Langlois – directrice du Service des communications Katleen Loiselle – directrice du Service des ressources humaines Chantal Noël – directrice du Service des ressources financières Manon Ouellet – Secrétaire générale adjointe
ABSENCE :	Anne-Marie Noël

1. Présences et ouverture de la séance

L'avis de convocation, l'ordre du jour et les documents ayant été envoyés à tous les membres en respect de la *Loi sur l'instruction publique* et du *Règlement concernant les règles de fonctionnement du conseil d'administration*; la majorité des membres étant présents, la séance est déclarée valablement constituée. Il est 19 h 33.

Marc-André Gauthier, président, souhaite la bienvenue aux membres du CA.

2. Ordre du jour

Résolution 2025-10-21-CA-01

Il est proposé par Mohammed Bouhrir :

D'adopter l'ordre du jour avec les modifications ci-après, soit de reporter les points suivants à une séance d'ajournement :

9.2 Prévisions budgétaires 2025-2026 (document séance tenante)

9.3 Règles budgétaires 2025-2026 (document séance tenante)

Et de modifier le libellé du point suivant :

9.8 Résiliations – contrats d'engagement (documents séance tenante)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Procès-verbal – CA du 26 août 2025 – Adoption et suivi (document)

Résolution 2025-10-21-CA-02

Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du conseil d'administration tenue le 26 août 2025 au moins six heures avant le début de la présente séance;

Il est proposé par Marie Josée Gagnon :

Que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 26 août 2025 et d'adopter ledit procès-verbal tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Correspondance

Aucun dépôt de correspondance.

5. Période de questions du public

Aucune question n'est posée.

6. Parole aux élèves

Aucune question n'est posée.



Page 2 de 10

6.1 Vitrines sur les écoles et les centres

Aucune présentation faite dans le cadre de la présente séance.

7. Mot de la présidence

Marc-André Gauthier, président du conseil d'administration, mentionne que des « bourses du conseil d'administration » seront de nouveau offertes cette année à des élèves du niveau secondaire pour souligner leur persévérance et leur engagement exceptionnel. C'est un beau geste qui a été initié par Alexandre Provost, ancien président du conseil d'administration.

De plus, il souligne les activités « portes ouvertes » qui se tiennent dans les écoles secondaires de notre centre de services scolaire. Ces activités permettent aux élèves et aux parents de découvrir la diversité des projets offerts dans les écoles pour répondre aux intérêts des élèves. Par la même occasion, il a pu constater la fierté et la passion des élèves et des membres du personnel.

8. Mot de la directrice générale et reddition de comptes

Marie-Claude Huberdeau souligne l'importance de la reconnaissance du personnel scolaire. À cet égard, elle rappelle la semaine du personnel de soutien qui s'est tenue du 21 au 27 septembre 2025 et que la présente semaine est dédiée aux directions d'établissement et aux cadres de service.

8.1 Décisions prises par la directrice générale en vertu du *Règlement de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs* (document)

Madame Huberdeau dépose un document consolidant les décisions prises par la direction générale, dans le cadre du *Règlement de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs*, depuis la dernière séance du conseil d'administration. Elle précise que les administrateurs ont eu l'occasion de lui adresser leurs questions à l'égard de celles-ci et s'en sont déclarés satisfaits.

9. Points de décision

9.1. Dépôt d'une déclaration d'intérêts d'un administrateur – *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone* (document joint et document séance tenante)

Résolution 2025-10-21-CA-03

Considérant que l'article 12 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire* stipule que « Dans les 60 jours qui suivent son entrée en fonction et, par la suite, annuellement, le membre doit déposer devant le conseil d'administration une déclaration des intérêts personnels que lui ou une personne qui lui est liée a dans

des immeubles situés sur le territoire du centre de services scolaire au conseil duquel il siège et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des contrats avec le centre de services scolaire. »;

Il est proposé par Jennifer Floymon :

Que soit déposée la déclaration d'intérêts d'Alexandre Marion, administrateur, prévue à l'article 12 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2. Prévisions budgétaires 2025-2026 (document séance tenante)

Ce point sera traité lors d'une séance d'ajournement.

9.3. Règles budgétaires 2025-2026 (document séance tenante)

Ce point sera traité lors d'une séance d'ajournement.

9.4. Acceptation des états financiers 2024-2025 (document et documents séance tenante)

Résolution 2025-10-21-CA-04

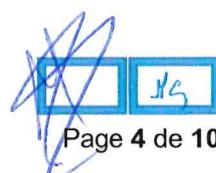
Considérant le dépôt, par la directrice du Services des ressources financières, des états financiers résumés du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières au 30 juin 2025, lesquels sont tirés des états financiers audités du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières portant la signature électronique numéro 3457124450;

Considérant que conformément aux articles 286, 287 et 397 de la *Loi sur l'instruction publique*, le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières a procédé dans les délais prescrits à l'avis public, et à la publication du résumé de l'état financier annuel, préalables et requis à l'acceptation des états financiers;

Considérant que les membres du comité de vérification ont obtenu les renseignements nécessaires sur l'audit des états financiers portant la signature électronique numéro 3457124450 de la firme comptable BCGO S.E.N.C.R.L., qu'ils ont obtenu les renseignements nécessaires sur ces états financiers de la directrice du Service des ressources financières, et qu'ils en recommandent l'acceptation;

Considérant que les membres du Conseil d'administration ont obtenu les renseignements complémentaires nécessaires de la directrice du Service des ressources financières;

Il est proposé par Danielle Beaumont :



Page 4 de 10

Que les états financiers du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières portant la signature électronique numéro 3457124450, audités par BCGO S.E.N.C.R.L. pour la période du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025, soient acceptés;

Que la directrice du Service des ressources financières soit mandatée à assurer le suivi pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5. État des taxes scolaires dues (document)

Résolution 2025-10-21-CA-05

Considérant l'article 339 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule que la directrice générale prépare, avant le début du mois de novembre de chaque année, un état des taxes qui restent dues par les propriétaires;

Considérant l'article 340 de cette même loi qui précise que l'état visé à l'article 339 est soumis au conseil d'administration pour approbation;

Il est proposé par Marie Josée Gagnon :

D'approuver l'état des taxes qui restent dues par les propriétaires en date du 30 septembre 2025, tel que ci-après décrit :

	2021-2022 et antérieures	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	TOTAL
CAPITAL	11 366	30 582	172 699	525 658	1 873 376	2 613 681
INTÉRÊTS	5 721	6 995	29 792	46 233	19 664	108 405
TOTAL	17 087	37 577	202 491	571 891	1 893 040	2 722 086

NOTE : Le détail des noms et adresses des propriétaires et des immeubles imposables selon le rôle d'évaluation est disponible au Service des ressources financières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.6. Projet de *Règlement de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs – dépôt pour consultation* (documents)

Résolution 2025-10-21-CA-06

Considérant que l'article 174 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil d'administration peut, par règlement, déléguer certaines de ses fonctions et certains de ses pouvoirs au directeur général, à un directeur général adjoint, à un directeur d'école, à un directeur de centre ou à un autre membre du personnel cadre;

Considérant le *Règlement de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs* (CAR 01) adopté par le conseil d'administration le 25 juin 2024, aux termes de la résolution 2024-06-25-CA-06;

Considérant la réflexion menée et le travail effectué par les membres du comité de vérification à l'égard de la révision du *Règlement de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs*;

Considérant le rapport fait par monsieur Mario Champagne à l'égard des travaux réalisés et du projet de *Règlement de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs*;

Considérant la recommandation faite par le comité de vérification au conseil d'administration;

Considérant les consultations à être menées auprès des instances concernées;

Il est proposé par Yannick Cloutier :

D'adopter le projet de *Règlement de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs* (CAR 01), lequel remplacera le Règlement de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs (CAR 01 – 2024) et de mandater monsieur Mario Champagne, directeur général adjoint et secrétaire général, pour procéder aux consultations requises auprès des instances concernées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**9.7. Projet de Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI)
– dépôt pour consultation (documents)**

Résolution 2025-10-21-CA-07

Considérant les dispositions prévues à la *Loi sur l'instruction publique*;

Considérant les consultations devant être menées auprès des instances concernées à l'égard du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2026-2029, de la liste des écoles, des centres et autres immeubles et de la liste et contenu des actes d'établissement pour l'année scolaire 2026-2027;

Il est proposé par Mohammed Bouhrir :

Que les projets de Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2026-2029, de la liste des écoles, des centres et autres immeubles et de la liste et contenu des actes d'établissement pour l'année scolaire 2026-2027 soient soumis aux consultations requises auprès des instances concernées;

Et

De mandater monsieur Alain Camaraire, directeur du Service de l'organisation scolaire et du transport scolaire, pour procéder auxdites consultations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



9.8. Résiliations – contrats d'engagement (documents séance tenante)

Conformément à l'article 19 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*, après avoir eu l'occasion de présenter ses observations, madame Jennifer Floymen, se retire temporairement de la séance, le temps des délibérations et du vote relatifs à ces questions.

Huis clos

Résolution 2025-10-21-CA-08

Il est proposé par Yannick Cloutier :

De tenir un huis clos, il est 20 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution 2025-10-21-CA-09

Il est proposé par Danielle Beaumont :

De procéder à la réouverture de la séance, il est 20 h 51.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution 2025-10-21-CA-10

Considérant que l'employé xxx61 est à l'emploi du CSSDHR depuis le 4 décembre 2000 à titre d'enseignant régulier à temps plein;

Considérant que l'employé est en invalidité depuis le 6 janvier 2020 et qu'il a bénéficié de 104 semaines de prestation d'assurance salaire, soit d'abord une première année de prestations d'assurance salaire en 2020-2021, suivie d'une deuxième année en 2021-2022;

Considérant que l'entente locale prévoit à l'article 5-15.08, l'enseignant atteint d'une maladie prolongée peut obtenir un congé sans traitement pour le reste de l'année en cours et pour les deux années subséquentes;

Considérant que le médecin traitant de l'employé a confirmé le 8 juillet 2025, après 5 ans d'absence et une tentative de retour au travail infructueuse, que l'employé est en situation d'invalidité totale et permanente à tout emploi, dont copie de la lettre a été transmise à l'employeur le 6 août 2025;

Considérant la procédure de renvoi prévue à l'article 5-7.00 de l'entente locale;

Considérant l'avis d'intention de résiliation d'engagement du 1^{er} octobre 2025 et les faits et motifs contenus;

Considérant les représentations du représentant syndical de l'employé;

Considérant les mûres délibérations des membres du conseil d'administration;

Il est proposé par Mohammed Bouhrir :

De résilier le contrat d'engagement de l'employé xxx61 pour cause d'incapacité en date de ce jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution 2025-10-21-CA-11

Considérant que l'employé xxx48 est à l'emploi du CSSDHR depuis le 21 septembre 2015 à titre d'enseignant temporaire à la formation professionnelle;

Considérant que l'employé a bénéficié de 104 semaines de prestation d'assurance salaire, soit d'une première année de prestations d'assurance salaire en 2017-2018, puis d'une deuxième année en 2018-2019, selon les contrats qu'il avait alors obtenus;

Considérant que l'employé est sur la liste de rappel en formation professionnelle et qu'il n'a pas eu de contrat d'engagement comme enseignant pour les années scolaires 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025;

Considérant que le médecin traitant de l'employé a confirmé le 28 juillet 2023 que l'employé est en situation d'invalidité totale et permanente à tout emploi dont l'employeur a reçu copie de la lettre le 8 août 2023;

Considérant l'avis d'acceptation de la Régie des rentes du Québec (RRQ) daté du 30 avril 2024 confirmant l'admissibilité de l'employé à une rente d'invalidité dont l'employeur a reçu copie le 18 août 2025;

Considérant la lettre transmise par l'employeur le 15 août 2025, informant l'employé de son incapacité totale et permanente à accomplir un contrat d'enseignant à temps partiel en 2025-2026;

Considérant la procédure de renvoi prévue à l'article 5-7.00 de l'entente locale;

Considérant l'avis d'intention de résiliation d'engagement daté du 1^{er} octobre 2025 et les faits et motifs contenus;

Considérant les représentations du représentant syndical de l'employé;

Considérant les mûres délibérations des membres du conseil d'administration;

Il est proposé par Guy Lajoie :

De résilier le contrat d'engagement de l'employé xxx48 pour cause d'incapacité en date de ce jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Rapports des comités

10.1. Rapport du comité de vérification

Monsieur Guy Lajoie, administrateur, fait état des sujets traités lors de la rencontre du comité de vérification qui a eu lieu le 14 octobre 2025.

Les discussions et les travaux ont porté sur la planification des travaux 2025-2026, la présentation des résultats de l'audit des états financiers 2024-2025 par les vérificateurs externes, les états financiers 2024-2025, les prévisions budgétaires 2025-2026, les règles budgétaires 2025-2026, les projets majeurs, les cibles d'investissement, le projet de *Règlement de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs* et l'abrogation de la RFP-02 - *Politique de gestion des ressources financières mises à la disposition des unités administratives, des conseils et des comités*.

10.2. Rapport du comité de gouvernance et d'éthique

Aucun comité.

10.3. Rapport du comité des ressources humaines

Aucun comité.

10.4. Rapport du comité consultatif du transport

Aucun comité.

10.5. Rapport du comité PEVR du CA

Aucun comité.

11. Affaires diverses

Aucun point n'est ajouté.

12. Ajournement de la séance

Résolution 2025-10-21-CA-12

Il est proposé par Mohammed Bouhrir :

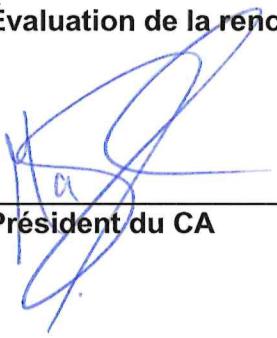
D'ajourner la séance au 30 octobre 2025 à 19 h 30.

Fin de la rencontre à 21 h 02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



13. Évaluation de la rencontre


Président du CA


Secrétaire général